

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 22 novembre 2023

Présidence : M. Jacques Gay

Présents : MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre –

Excusé : M. Sylvain Sanna

Le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

NEZIGNAN EVEQUE ES 1/SUSSARGUES FC 1

Du 26 novembre 2023

Est reportée au 6 décembre 2023

(Accord des clubs)

MEZE STADE FC 1/CLERMONTAISE 1

Du 26 novembre 2023

Est reportée au 13 décembre 2023

(Accord des clubs)

D3

⚽ Poule D

VIASSOIS FCO 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

Du 19 novembre 2023

THONGUE ET LIBRON FC 1/VIASSOIS FCO 1

Du 24 mars 2024

Ont été inversées

(Arrêté municipal)

BRASSAGE D4 ET D5

⚽ Poule E

VIASSOIS FCO 2/SUD HERAULT FO 3

Du 19 novembre 2023

A été inversée

(Arrêté municipal)

VÉTÉRANS

⚽ Poule B

SUD HERAULT FO 4/ENSERUNE FC 3

Du 8 décembre 2023

Est reportée au 26 janvier 2024

(Accord des clubs)

ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

PC PEZENAS 1 (561064)

26630896 – Brassage D4 Et D5 (D) du 19 novembre 2023

Amende : 5 € (arbitre central)

LA PEYRADE OL 33 (503338)

27162382 – Vétérans (E) du 17 novembre 2023

Amende : 15 € (arbitre central et assistants)

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

CORNEILHAN LIGNAN 33

54146.1 – Vétérans (B) du 17 novembre 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 6 décembre 2023**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 6 décembre 2023.

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou